

ACTUALISATION PROJET DE TERRITOIRE

Juillet 2021

Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50
www.saumurvalde Loire.fr



**SAUMUR
VAL DE LOIRE**
AGGLOMÉRATION



Le rôle et la mission de la Communauté d'agglomération sont incontournables. Elle doit être la locomotive de nos 45 communes. Elle doit renforcer notre attractivité. Elle doit créer du lien entre nous, favoriser des équilibres profitables à tous et conduire les projets structurants que les communes ne sont pas nécessairement capables de porter seules - notamment en matière d'équipements

culturels, d'équipements sportifs, de zones économiques, industrielles, agricoles, commerciales et artisanales, de maintien et de renforcement des services aux publics, d'attractivité touristique, de formation, d'emploi, de solidarité, d'habitat ou encore de mobilités. Elle doit, aussi, tout le temps, prendre sa part dans l'urgence de la préservation de notre environnement.

Sur tous ces sujets, Saumur Val de Loire ne doit pas être un simple outil, ni une strate administrative supplémentaire, ni, non plus, un monstre froid. Elle doit être notre force d'impulsion, notre maison commune et, surtout, l'architecte de notre territoire.

De ce point de vue, on ne fait rien sans un cap clair et précis et, pour l'atteindre, une méthode rigoureuse et une volonté forte et déterminée. L'actualisation de notre projet de territoire est la traduction fidèle et concrète, à travers un ensemble d'actions qui pour certaines sont déjà lancées, du travail effectué depuis près d'un an. Un travail qui se structure et s'organise autour de nos trois priorités : le développement économique, les services aux publics et la préservation de l'environnement. Trois priorités complémentaires, qui s'articulent et qui servent ensemble nos objectifs de qualité de vie sur notre territoire, d'attractivité et de solidarité.

Ce projet de territoire est ambitieux. Il exige que nous soyons sans cesse mobilisés, que nous mettions du cœur à l'ouvrage et que nous ne perdions pas une seule seconde. Nous sommes au travail, et je m'en réjouis.

Je m'en réjouis d'autant plus que nous respectons une valeur qui m'est chère et qui, je crois, est essentielle à la légitimité de notre action quotidienne : dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit.

Belle lecture,

Jackie Goulet
Maire de la Ville de Saumur
Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Sommaire

- p. 04 Contexte et histoire
- p. 10 La vision
- p. 16 **I : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, CAPTEUR D'INNOVATIONS ET DE NOUVELLES ACTIVITÉS**
- p. 17 **1. Attirer de nouvelles entreprises, permettre l'innovation et le développement endogène**
- p. 20 **2. Renforcer et structurer l'offre touristique**
- p. 22 **3. Développer les formations professionnelles et supérieures et favoriser l'emploi des jeunes**
- p. 24 **4. Améliorer le taux d'emploi pour ramener le chômage sous la barre des 7.5 %**
- p. 27 **II : UN TERRITOIRE ATTRACTIF, OFFRANT DES SERVICES AU PUBLIC PERFORMANTS ET ACCESSIBLES À TOUS**
- p. 30 **1. Renforcer l'offre de soins et lutter contre les déserts médicaux**
- p. 31 **2. Améliorer les transports en commun et la mobilité douce**
- p. 33 **3. Garantir l'accès aux services partout sur le territoire**
- p. 35 **4. Développer les pratiques sportives et culturelles**
- p. 37 **III : UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE POUR UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ**
- p. 40 **1. Encourager une agriculture raisonnée pour une alimentation plus saine**
- p. 42 **2. Préserver la biodiversité et la qualité de l'air et de l'eau (et/ou améliorer le cadre de vie), réduire les déchets**
- p. 44 **3. Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables pour limiter l'émission de CO2**
- p. 46 **4. Faire du territoire un modèle en matière de qualité de vie**
- p. 48 La stratégie

Mise en page :
Service communication Ville de Saumur
et Communauté d'Agglomération Saumur
Val de Loire

Contexte et Histoire

La Région des Pays de la Loire évoquait, en 2006, dans le diagnostic du schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT), le danger d'un « grand écart territorial », avec un territoire régional, tiraillé entre la forte croissance du littoral ou de la dorsale urbaine Nantes-Le Mans-Paris et la crise agricole ou industrielle des territoires les plus éloignés des grands pôles urbains.

Le saumurois, était et est justement au cœur de ces mutations socio-économiques et environnementales. Les bouleversements sont d'autant plus forts que le territoire s'appuie sur un contexte démographique et d'emplois difficiles.

Fort de ce constat, les communes ont lancé une première vague de coopération avec la création des Communautés de communes et d'agglomération. Les intercommunalités ont su confirmer tout leur rôle et leur intérêt, en structurant les équipements et les infrastructures nécessaires.

La création du Pays Saumurois en 2005, héritage des comités d'expansion locaux, a permis d'apporter des réponses ponctuelles et thématiques ; mais il lui manquait la dimension territoriale du bassin de vie et d'emplois.

Conscient de la nécessité de structurer ce dialogue et ces travaux communs, le Grand Saumurois a été créé le 1er janvier 2014, afin de simplifier l'organisation, parachever les efforts antérieurs et confirmer l'engagement de tous au service d'un même projet de développement.

Ainsi, durant plusieurs années, les Communauté de communes Loire-Longué, de la Région de Doué la Fontaine, et du gennois, et la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, ont œuvré ensemble sur des travaux divers engageant ainsi le dialogue : les projets de territoire du Douessin et du Gennois, le développement économique de Loire-Longué, le plan climat énergie territorial de Saumur aggro, les travaux préparatoires du SCoT, entre autres... ont ouvert des perspectives.



LES FAIBLESSES ET OPPORTUNITÉS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE POURRAIT SE RÉSUMER EN QUELQUES POINTS :

- Une géographie et une histoire privilégiées offrant des ressources, des paysages et des savoir-faire spécifiques, complexes à exploiter, où l'alliance entre environnement et économie est à stimuler,
- Une démographie positive dans le territoire rural qui inquiète la capacité d'attractivité

des villes alors même qu'elles répondent à des besoins en services et équipements croissants et variés,

- Une fragilité socio-professionnelle de longue date, dû notamment à un taux de chômage plus élevé que la moyenne régionale, qui rend l'action pour l'emploi et pour la formation urgente sur ce territoire, tant vers les entreprises que vers les actifs,
- Des entreprises diversifiées rayonnant au-delà du territoire et jusqu'aux métropoles régionales, ce qui invite

à de meilleures liaisons par les transports et par la digitalisation (sites internet, applications mobiles, logiciels métiers, Newsletters et landing pages).

En réponse, le territoire et ses acteurs ont été invités à impulser, à travers leurs programmes et leurs opérations, les forces et dynamiques d'un développement pragmatique et efficace à l'échelle d'un bassin de vie cohérent de plus de 100 000 habitants.

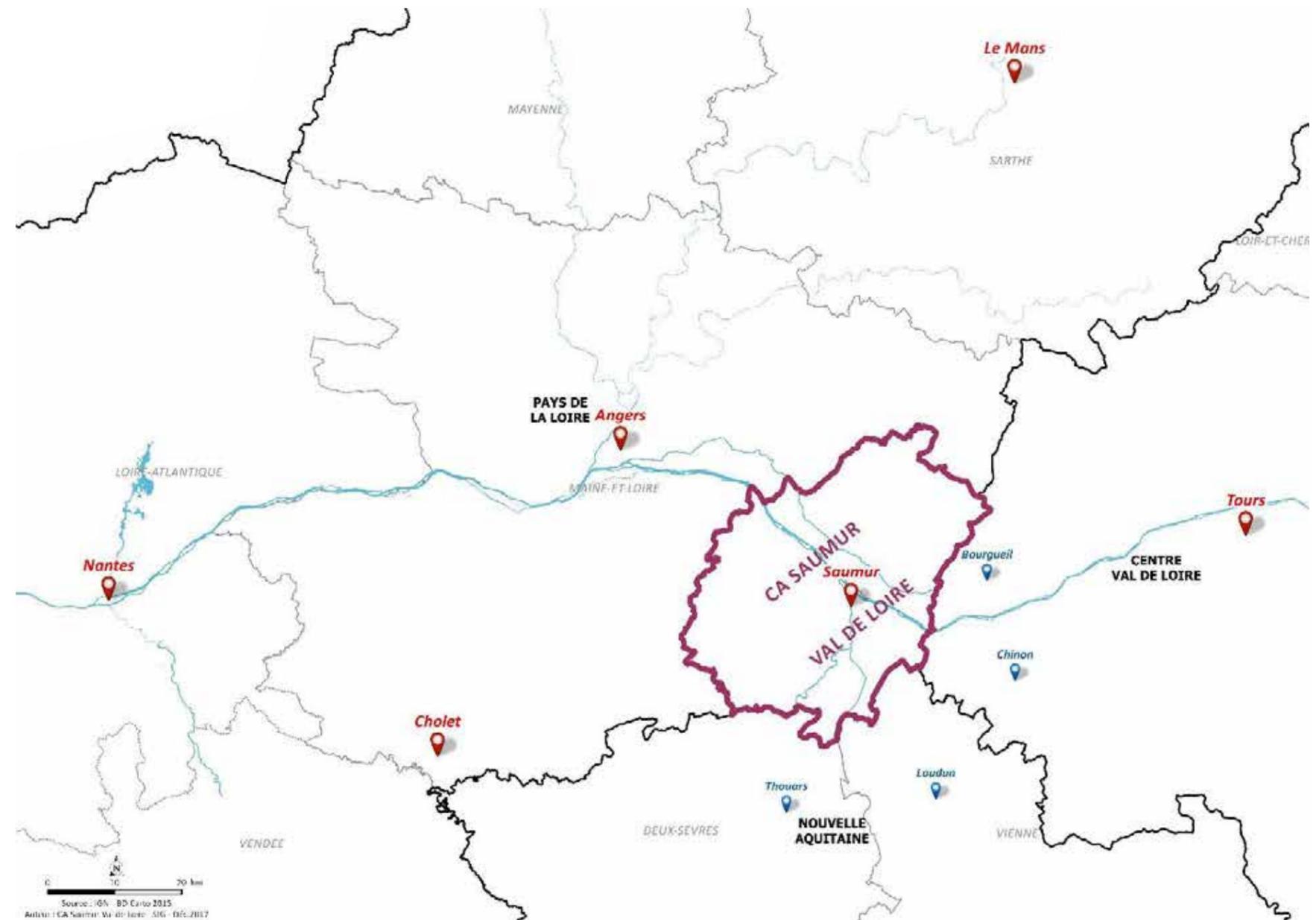
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION INTERVIENT AUJOURD'HUI DANS PLUSIEURS DOMAINES AVEC :

- Des compétences obligatoires :

Le développement économique ; L'aménagement de l'espace communautaire dont l'organisation de la mobilité ; L'équilibre social de l'habitat ; La politique de la ville ; l'accueil des gens du voyage ; la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés ; L'eau ; L'assainissement ; La gestion des eaux pluviales urbaines ; La création ou l'aménagement de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

- Des compétences supplémentaires :

La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ; la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; L'action sociale d'intérêt communautaire ; L'animation et la concertation dans les domaines de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; L'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ; Les politiques sportives ; Les politiques culturelles ; SDIS : prise en charge des contributions à la place de ses communes membres ; Le soutien à la création des maisons de services au public ; Le plan de corps de rue simplifié.



La Vision

Des atouts au service d'une ambition : Le bien-vivre en Saumurois



Le présent projet de territoire repose sur une vision pour l'avenir, commun du Saumurois, celle d'un territoire :

- disposant d'une économie dynamique et innovante,
- figurant parmi les premières destinations touristiques de France,
- autonome sur les plans alimentaire et énergétique,
- bénéficiant d'un réseau de transports en commun qualitatif et décarboné,
- préservant son environnement naturel,
- où prime la qualité de vie et le bien-être,

Si elle est particulièrement ambitieuse, cette vision reste réaliste puisqu'elle s'appuie avant tout sur les nombreux atouts qu'offre le territoire.

UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET INNOVANTE

Si le territoire doit à l'avenir être identifié comme un havre de paix et de tranquillité, à l'inverse des métropoles, il ne doit pas pour autant négliger son dynamisme économique. Pour les habitants, la qualité de

vie, c'est aussi bénéficier d'un bassin économique important où réside de nombreuses entreprises qui génèrent de l'emploi local.

Le Saumurois a justement le potentiel pour accueillir des entreprises à la pointe de la technologie et investir dans la recherche et le développement. La présence de troglodytes et de cavités permet par exemple de développer des data centers en faisant d'importantes économies d'énergies grâce au refroidissement des équipements qui peut se faire de manière naturelle.

En valorisant ses atouts, le territoire pourrait donc devenir un lieu privilégié pour l'implantation de Datacenter et se transformer ainsi en un pôle européen majeur en matière de stockage de données numériques, de recherche et de développement de ces informations tout en assurant leur souveraineté. En favorisant l'implantation de nouvelles entreprises, le saumurois attirera de nouvelles compétences et de nouveaux profils. Son dynamisme économique devra permettre la création d'emplois, une baisse significative du

taux de chômage et une meilleure insertion professionnelle pour les personnes en difficulté.

Dans le cadre de la formation, tout au long de la vie, une adéquation sera recherchée pour adapter les cursus aux besoins des entreprises locales, et si possible en s'appuyant sur le pôle de formation mutualisé.

UNE DESTINATION TOURISTIQUE DE PREMIER PLAN

Le Saumurois est déjà très fréquenté par les touristes. En développant et en structurant davantage son offre, il pourrait devenir une des premières destinations touristiques de France.

La valorisation de l'environnement naturel et du patrimoine : bâtiments classés, villages labellisés, patrimoine gastronomique et œnologique ; et le développement de nouvelles activités : marches, randonnées, cheval, activités nautiques sur la Loire ; devront contribuer au développement toujours plus important du tourisme et de l'économie locale.



DES TRANSPORTS EN COMMUN PERFORMANTS ET CONNECTÉS

Pour que le dynamisme économique ne se limite pas à certaines zones géographiques, de nouvelles liaisons devront permettre de connecter l'ensemble du territoire. Les transports en commun devront ainsi être développés pour permettre à tous de se déplacer facilement et limiter son empreinte carbone. Le réseau de bus notamment sera à améliorer pour qu'il concurrence l'utilisation massive de la voiture.

Le territoire se devra donc d'être connecté, à l'ensemble de ses composantes d'abord, mais aussi à l'extérieur, notamment grâce au TGV. Dans l'avenir, pour fluidifier les déplacements et limiter la pollution, l'essentiel des trajets devront s'effectuer en transports en commun.

UN TERRITOIRE VIVANT ET ATTRACTIF : UN MODÈLE EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE VIE.

De par sa situation géographique et son climat, le Saumurois est un lieu où il fait bon vivre. Grâce à ses températures mesurées, que traduit l'expression de « douceur angevine », le territoire offre naturellement un grand confort de vie à mi-chemin entre les fortes chaleurs du Sud et la météo pluvieuse du Nord. Cette situation doit être valorisée pour faire du Saumurois un modèle en matière de qualité de vie.

En France comme à l'international, le territoire doit être identifié comme un endroit agréable à vivre, pour son climat mais pas seulement. Contrairement aux grandes métropoles, il doit permettre un rythme de vie plus calme, serein et reposant, loin des routes saturées et des transports en commun surchargés. L'humain, son bien-être et son épanouissement, doivent y être au premier plan. La population est également connue pour son art du consensus.

De très nombreuses activités doivent également participer au « bien vivre » caractéristique du saumurois. L'offre culturelle sera ainsi à renforcer, théâtre et opéra notamment, tout comme les activités de loisirs (accrobranche, canoé, laser game...), les animations en tout genre (Anjou Vélo Vintage, rencontres sportives, fête médiévale par exemple) et les clubs de sport. Des centres de remise en forme et de bien être pourraient également être développés en direction des seniors à la recherche de cure de jouvence.

Dans un futur proche, le territoire doit devenir très attractif et pour ce faire, jouer pleinement la carte de la qualité de vie sous toutes ses formes. L'enjeu est de permettre un meilleur service au public et une augmentation significative de la population, notamment grâce à un flux migratoire positif. Les jeunes et les familles plus particulièrement doivent avoir envie de s'installer en Saumurois, tout comme les jeunes retraités à la recherche d'un lieu de vie apaisé.

UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ : UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE INDISPENSABLE

L'important développement économique du territoire se fera en lien avec une exigence de haute qualité environnementale. Le Saumurois devra profiter de son dynamisme pour amorcer une transition énergétique.

Dans tous les secteurs de son économie, des solutions devront émerger pour limiter l'émission de gaz à effet de serre et la production de déchets. Dans les transports, cela nécessitera le développement de véhicules propres. La production d'énergie évoluera pour laisser davantage de place au photovoltaïque et à la biomasse (biogaz et biocarburants). Enfin, l'agriculture elle aussi devra faire évoluer ses pratiques et ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Un travail sur l'habitat devra être entrepris pour qu'il devienne « habitat à énergie positive ». Un travail devra être effectué sur le bâti et une attention particulière devra être apportée sur la précarité énergétique.

Un environnement naturel sain est un élément essentiel d'une grande qualité de vie. La préservation de la biodiversité, de l'air et de l'eau, doit ainsi être des priorités. A terme, il devrait être possible de se baigner dans la Loire et d'assister par exemple au retour du castor.



UN TERRITOIRE AUTONOME EN ÉNERGIE ET EN ALIMENTATION POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

Afin de maîtriser sa production et sa consommation, le territoire pourrait devenir autonome en matière d'énergie et d'alimentation.

En développant l'élevage, en structurant ses espaces agricoles et en encourageant l'économie circulaire et résidentielle, le saumurois pourrait s'auto-suffire sur le plan alimentaire. L'enjeu sera de proposer, grâce à des circuits courts, des produits biologiques, ou respectueux de l'environnement, permettant de préserver la santé des personnes.

Il en va de même sur le plan énergétique. Le territoire deviendrait un des premiers en France à être autonome et à produire lui-même de quoi satisfaire ses besoins. Cette énergie devra être issue des énergies renouvelables.



LE CHEMIN POUR ATTEINDRE NOTRE VISION SE DÉCLINE EN 3 GRANDES ORIENTATIONS :

1

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE CAPTEUR
D'INNOVATION ET DE NOUVELLES ACTIVITÉS

2

UN TERRITOIRE ATTRACTIF,
OFFRANT DES SERVICES AU PUBLIC
PERFORMANTS ET ACCESSIBLES À TOUS

3

UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE
POUR UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ



UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, CAPTEUR D'INNOVATION ET DE NOUVELLES ACTIVITÉS

L'activité économique est le levier essentiel pour développer le territoire et offrir un cadre de vie confortable à sa population. Le saumurois dispose de nombreux atouts mais reste fortement touché par un chômage structurel, en particulier celui des jeunes.

L'enjeu de cette orientation est donc d'accélérer le dynamisme économique du territoire, de répondre aux besoins de ses habitants et d'accroître son attractivité.

Afin d'y parvenir, la Communauté d'Agglomération souhaite d'abord s'appuyer sur un secteur « pilier » : le tourisme. Elle entend également attirer de nouvelles entreprises, en particulier celles positionnées dans les nouvelles technologies, l'informatique, la recherche et le développement.

Ce développement économique devra se faire en lien avec l'amélioration de l'offre de formation, afin que les jeunes du territoire, assez peu qualifiés en comparaison avec le département, la région et même le pays, puissent en bénéficier pleinement.

1. ATTIRER DE NOUVELLES ENTREPRISES, FAVORISER L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE

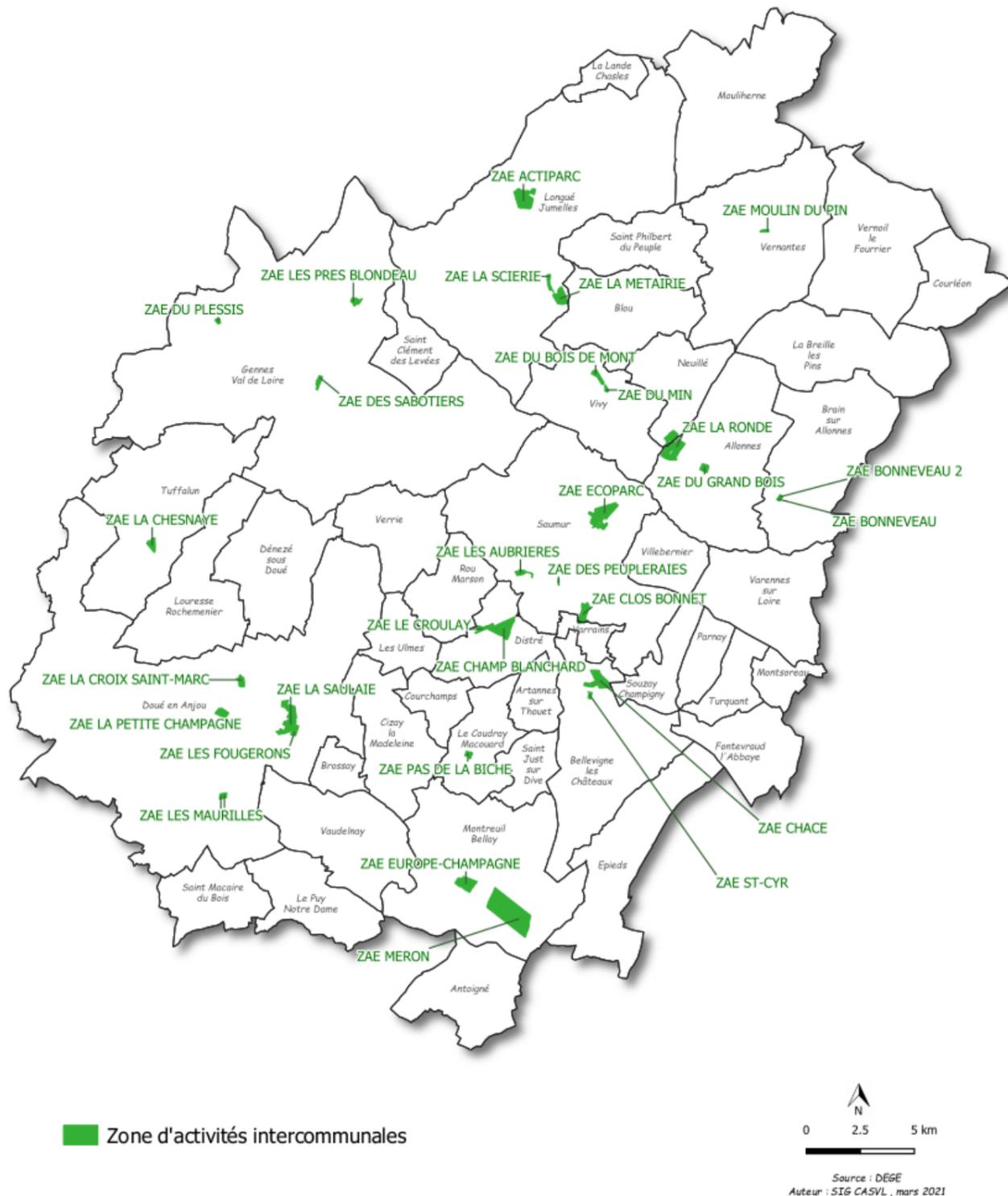
Le modèle économique du territoire connaît ces dernières années une importante mutation. Longtemps dominé par l'agriculture et l'industrie, le paysage économique local évolue pour laisser davantage de place aux entreprises spécialisées dans les marchés de niches technologiques (métallurgie, informatique, électronique...).

Si l'industrie est toujours prépondérante et que les productions agricoles à haute valeur ajoutée restent un atout majeur pour le territoire (viticulture, horticulture, arboriculture, champignons...), le nombre d'emplois liés à ces secteurs ne cesse de diminuer. L'agglomération a entrepris un travail sur la filière Bois et travaille actuellement sur son projet alimentaire territorial.

Grâce à une enveloppe financière dédiée, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire soutient les activités tertiaires et commerciales.

Comme partout en France, cette transformation du modèle économique liée aux progrès technologiques représente un défi de taille. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en est parfaitement consciente et entend accompagner au mieux cette transition. Pour ne pas laisser le monopole du dynamisme économique aux grandes métropoles, elle souhaite ainsi attirer sur son territoire de nouvelles entreprises porteuses d'activités innovantes.





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOUHAITE FAVORISER UNE TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE AINSI QUE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

Actions :

<p>Favoriser l'arrivée d'entreprises agroalimentaires et de plateformes logistiques</p>	<p>Développer les innovations économiques et techniques agricoles (Partenariat Végépolys entre autres)</p>	<p>Lutter contre l'artificialisation des sols au travers des PLU/PLUI et du SCOT, l'inventaire et la réhabilitation des friches économiques</p>	<p>Permettre le développement des circuits-courts</p>
<p>Soutenir et favoriser la recherche, le développement et l'innovation économique</p>	<p>Soutenir la création, la reprise d'entreprises et la création d'infrastructures en fonction des filières innovantes</p>	<p>Encourager l'installation et le développement des activités tertiaires et de commerces</p>	<p>Développer et valoriser la filière équestre</p>
			<p>Valoriser la forêt et sa gestion, améliorer les capacités de séquestration du carbone par la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire (CFT)</p>

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

<p>Communication destinée aux entreprises (infrastructures routières et ferroviaires, cadre de vie, loisirs, foncier, environnement naturel à fort potentiel : troglodytes pour des data centers, formations professionnelles spécifiques) Veille prospective pour identifier et contacter les entreprises qui pourraient s'implanter sur le territoire</p>	<p>Développement d'espaces de coworking sur le territoire.</p>
	<p>Développement de l'Écologie industrielle territoriale</p>
	<p>Extension des zones d'activités et création d'immobiliers d'entreprise</p>
	<p>Foncière de commerce départementale</p>

Acteurs et partenaires :

Mission locale, entreprises, Cité de l'objet connecté, chambre d'agriculture du Maine et Loire, MSA, syndicats de traitement des déchets, Etat, Région Pays de la Loire.

Sur tous les fronts, la Communauté d'Agglomération a été labellisée territoire d'industrie en 2019, et porte le FISAC, Fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce, visant à favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des entreprises et commerces de proximités.

Grâce à une enveloppe financière dédiée, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire soutient les activités tertiaires et commerciales.



2. RENFORCER ET STRUCTURER L'OFFRE TOURISTIQUE, ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SECTORIELLES

Le tourisme est un véritable point fort du Saumurois. S'il est aujourd'hui en plein développement, les efforts engagés doivent se poursuivre pour faire du territoire une des premières destinations touristiques en France.

La création de la SPL Saumur val de Loire Tourisme permet de structurer l'offre touristique existante, l'innovation en matière d'usage (réservation, applications smartphone) et l'accueil de nouvelles activités inédites (manifestations, activités, hébergements...).

En renforçant et en structurant l'offre touristique, l'objectif recherché est d'allonger le nombre de nuitées sur le territoire.

Actions :

<p>Favoriser l'innovation touristique : nouvelles formes d'accueil, d'informations des clientèles...</p>	<p>Faire du Saumurois une destination court séjour nature (tourisme vert).</p>	<p>Coordonner les acteurs du territoire pour fédérer les initiatives et les différentes approches touristiques : patrimoniale, gastro-œnologique...</p>	<p>Garder et développer le lien avec les organismes et spécificités du territoire : PNR Loire Anjou Touraine, Mission Val de Loire et Unesco.</p>
<p>Créer des produits et des programmes « clef en main » pour structurer les activités présentes sur le territoire : visite des troglodytes, du Cadre Noir, des châteaux.</p>	<p>Développer l'itinérance pédestre, équestre ou à vélo (sentiers rando, Loire à Vélo et Loire à vélo souterraine).</p>	<p>Se réapproprier les quais de Loire : batellerie, GR 3, GR 36, parcours équestres et pédestres.</p>	<p>Développer des rencontres et événements d'affaires.</p>
<p>Protéger et valoriser le patrimoine bâti du territoire</p>	<p>Valoriser les troglodytes pour une expérience touristique inédite</p>	<p>Construire une gamme d'offres affinitaires et un plan marketing fin pluriannuel.</p>	

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

<p>SPL Saumur Val de Loire Tourisme</p>	<p>Soutien financier des collectivités locales et de l'Etat sur des actions touristiques innovantes dans le cadre des politiques contractuelles</p>
<p>Site communautaire du Breil</p>	
<p>Développer l'itinérance douce en s'appuyant sur le développement d'un maillage thématique du territoire, adapté aux attentes des consommateurs (TIC...).</p>	<p>Promotion des initiatives privées sur des activités innovantes</p>
<p>Développer l'offre de pleine nature favorisant les démarches de développement durable et éco-responsable.</p>	

Acteurs et partenaires :

SPL Saumur Val de Loire Tourisme, département, régions, socio- professionnels du tourisme, mission Val de Loire, Unesco, PNR Loire Anjou Touraine, FF Equitation, FF Cyclotourisme, FF randonnée, Office de tourisme



3. DÉVELOPPER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET SUPÉRIEURES ADAPTÉES AU TERRITOIRE ET FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES

En matière de formation la situation est préoccupante. 23,6 % des plus de 15 ans ne possèdent aucun diplôme et la part de la population ayant un diplôme supérieur à Bac + 2 est seulement de 11%.

Dans l'objectif de remédier au faible niveau de qualification de la population, la question de la formation doit devenir une priorité. La prise en compte de cette problématique est cruciale dans la mesure où un bon niveau de formation renforcera l'attractivité du territoire pour les entreprises et contribuera à la diminution du chômage.

La Communauté d'Agglomération entend diversifier les offres de formations en lien avec les filières économiques locales et les besoins en compétences du territoire.

Actions :

S'appuyer sur le futur pôle de formation mutualisé pour développer des synergies entre les différents partenaires et développer des formations adaptées au besoin du territoire

Développer les formations dans les filières des technologies de l'information et de la communication, de la digitalisation...

Silver économie : le domaine étant transversal, il peut permettre de développer ou créer des filières de formations très diverses telles que les filières sanitaire et social (auxiliaires de vie, professionnels de santé...), sport, assistance technique (domotique, internet, téléphonie), sécurité...

Affirmer une politique d'emploi sur le territoire et coordonner les acteurs : mission locale, convention avec la région, travail avec la maison de l'emploi et l'agence de développement, pôle emploi, Education Nationale, ...

Accompagner au recrutement pour les futurs entrepreneurs et les entreprises. Inciter aux groupements d'employeurs

Permettre une formation professionnelle tout au long de la vie en fonction des filières du territoire et notamment pour accompagner les reconversions ou les réorientations

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

Construction d'un pôle de formation du saumurois

Actions de **formations-développement** auprès des acteurs du tourisme

Elaboration et mise en œuvre d'un **schéma de formation territorial** : adapter la carte de formations aux réalités et aux besoins spécifiques du bassin d'emploi et du développement économique envisagé

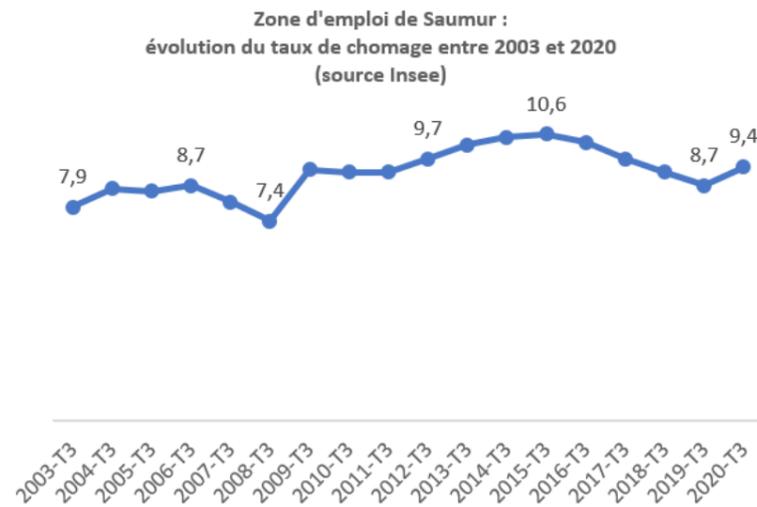
Acteurs et partenaires :

Campus de Saumur, ESTHUA et Université d'Angers, IFSI, compagnons, Région, professionnels de santé, auxiliaires de vie, associations, Etat, Maison de l'emploi, Pôle emploi, mission locale, Education Nationale ...

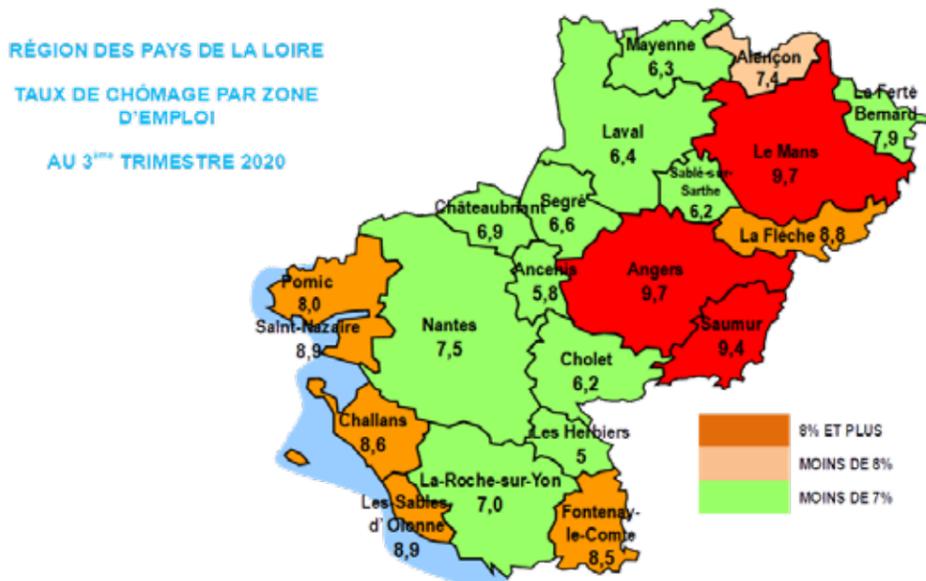


4. AMÉLIORER LE TAUX D'EMPLOI POUR RAMENER LE CHÔMAGE SOUS LA BARRE DES 7.5 %

Pour les jeunes, le territoire est classé « zone d'emploi très défavorisée » par l'INSEE. Les moins de 25 ans rencontrent en effet de grandes difficultés d'insertion professionnelle. Si ces difficultés s'expliquent en grande partie par le faible niveau de qualification de la population, la question de l'insertion doit être traitée plus spécifiquement.



Dans le Saumurois, le chômage atteignait 10.6 % sur la zone d'emploi de Saumur au 3ème trimestre 2015, il est en 2019 de 8.7 %. Depuis la crise sanitaire le taux remonte pour atteindre 9.4 au 3ème trimestre 2020.



La lutte contre le chômage est un enjeu majeur pour le territoire. Le nombre de personnes ayant épuisé leurs droits aux Allocations de Retour à l'Emploi (ARE) et touchant l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ne cesse de progresser. Ce phénomène traduit la difficulté de reclassement pour les chômeurs longue durée.

L'attractivité économique et la venue de nouvelles entreprises doit permettre d'améliorer le taux d'emploi et de faire reculer le chômage, tout comme l'amélioration de la formation et de l'insertion professionnelle.

Pour 2026, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire souhaite ainsi ramener le chômage sous la barre des 7.5 %.

Actions :

S'engager dans des **démarches innovantes** pour l'insertion et retour des chômeurs vers l'emploi (ex : dispositif territoire Zéro chômeur de Longue Durée)

Faciliter **l'insertion des jeunes** dans la vie active

Mobiliser et coordonner les acteurs économiques associatifs autour de la silver économie, pour que les emplois proposés soient attractifs (groupement d'employeurs pour travailler sur le temps de travail, la rémunération...)

Soutenir le réseau transcompétences :

Ce réseau permet de répondre et d'améliorer la question des mobilités professionnelles entre les entreprises à l'échelle du territoire.

Il permet également de sécuriser l'emploi à petite ou moyenne échelle, de réaliser des économies et d'anticiper les besoins et les évolutions. Pour une entreprise qui, par exemple, observe une baisse d'activité, met en place cette action dans une

logique d'anticipation et peut ainsi mettre à disposition quelqu'un d'opérationnel assez rapidement à une autre société qui peut avoir un besoin ponctuel d'effectif

Poursuivre **la dynamique de relance** des différentes entrées dans l'emploi : apprentissage, service civique, formation en entreprise avec les différents acteurs économiques

Structurer la filière bois, qui permettra la création d'emplois : développement de l'exploitation du bois dans de nombreuses filières (bâtiment par exemple), qui permettrait également d'afficher une spécificité entrepreneuriale

Anticiper les **métiers de demain**

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

Soutien au Territoire Zéro Chômeur de longue durée

Promotion des initiatives privées sur des activités innovantes

Favoriser les initiatives privées autour de la Silver économie

Amplifier et communiquer sur le réseau transcompétences

Aides aux entreprises

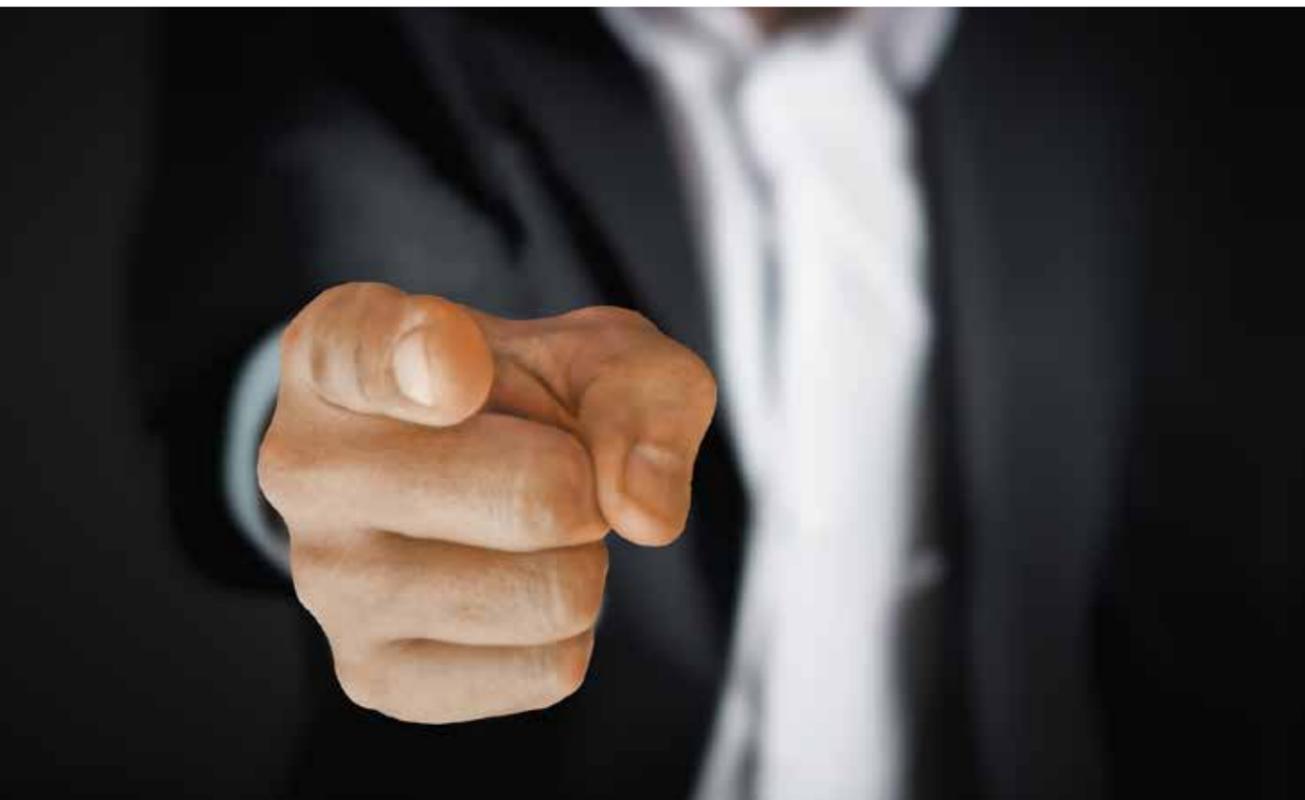
Développer une stratégie d'implantation et de développement des zones commerciales en cohérence avec les services marchands de proximité dans le cadre de la réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Développer le Sport-emploi

Mise en œuvre des **clauses d'insertion** dans les marchés publics

Acteurs et partenaires :

Pôle de formation mutualisé de la Ville de Saumur, ESTHUA et Université d'Angers, IFSI, compagnons, Région, professionnels de santé, auxiliaires de vie, associations, Etat, Maison de l'emploi, Pôle emploi, mission locale, chambres consulaires, PNR ...



UN
TERRITOIRE
ATTRACTIF,
OFFRANT DES
SERVICES
AU PUBLIC
PERFORMANTS
ET ACCESSIBLES
A TOUS

Si le territoire a connu un rebond en terme de démographie (nourrie principalement par le solde migratoire) ses deux dernières années, cela n'est plus le cas aujourd'hui puisqu'on constate une légère baisse actuellement. Il faut toutefois noter une disparité de la dynamique démographique sur l'ensemble du territoire. En effet, alors que la Ville de Saumur en particulier est en perte d'attractivité résidentielle, ses périphéries connaissent une forte vitalité démographique aussi bien liée au solde naturel qu'au solde migratoire.

Cette tendance est à mettre en lien avec un autre phénomène notable : le vieillissement de la population. La moyenne d'âge en Saumurois est en effet supérieure à la moyenne d'âge du département et de la région. S'ils n'ont rien d'alarmant, ces indicateurs doivent être pris en compte afin d'adapter les politiques publiques en conséquence.

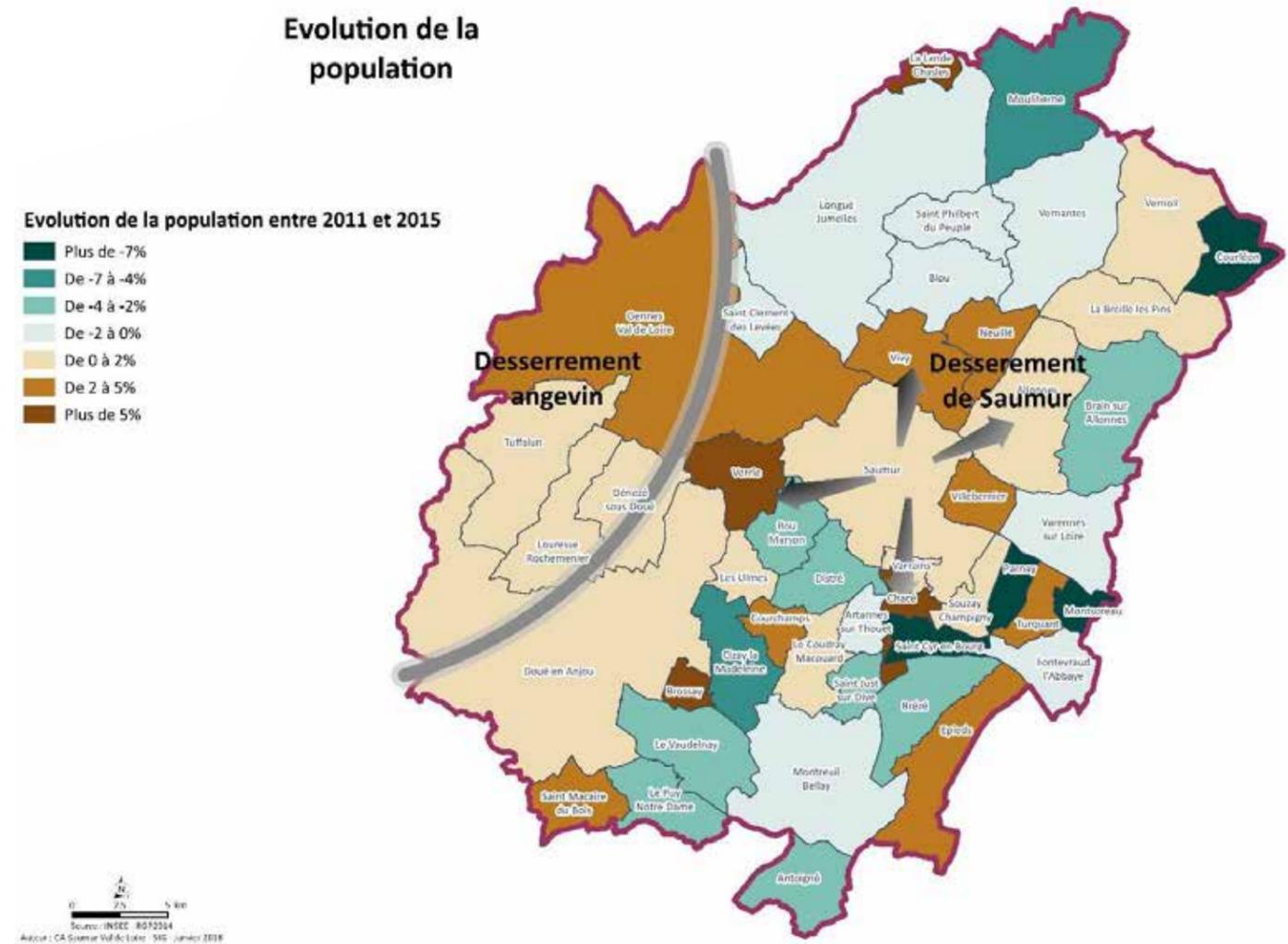
Une des priorités de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est donc de devenir un territoire attractif, en particulier pour les jeunes

et les familles. Cette ambition est à combiner avec la volonté d'améliorer le cadre de vie de la population déjà présente, en particulier les plus âgés.

L'amélioration de l'offre de services et leur accessibilité est un moyen de développer l'attractivité du territoire tout en garantissant la prise en compte de ses habitants. En travaillant sur des services et des pratiques accessibles à tous, l'enjeu est bien de répondre à ce double impératif : attirer de nouvelles personnes et répondre aux besoins de celles déjà présentes.

Pour cette orientation, la Communauté d'Agglomération souhaite travailler autour de deux axes : l'amélioration de l'offre de services, en particuliers ceux qui sont les plus lacunaires, et leur facilité d'accès, afin de lutter contre les inégalités territoriales. Les services à améliorer en priorité sont l'offre de soin, les transports en commun et l'offre culturelle.

Evolution de la population



1. RENFORCER L'OFFRE DE SOINS ET LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

En matière de services, l'offre de soins est un point faible du territoire. Ce dernier compte en effet seulement 1 médecin généraliste pour 1000 habitants (légèrement inférieur au département, qui compte 1,03 médecin pour 1000 habitants). La densité des infirmiers n'est pas plus favorable puisqu'elle est de 0,5 / 1000 (contre 1,7 en France par exemple). Certaines spécialités comme la pédiatrie ou la rhumatologie sont extrêmement peu représentées.

Le contrat Local de Santé 2016-2020 a mis l'accent sur le renforcement de l'offre de soins et la lutte contre les déserts médicaux, Ainsi, le territoire voit le développement des maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) dotées de projet de santé afin de permettre la coordination des acteurs dès la phase de projet, comme à Gennes-Val de Loire ou à Doué-en-Anjou.

Le nouveau Contrat Local de Santé 2020-2024 est axé sur le développement de la prévention et la promotion de la santé. L'accent est également mis sur la facilitation des parcours de santé par l'ensemble des publics. L'amélioration de l'accès au soin reste encore aujourd'hui un enjeu en terme à prendre en compte dans l'aménagement du territoire

Actions :

Favoriser le renouvellement des professionnels médicaux

Améliorer l'accès aux soins en sensibilisant les élus sur les enjeux relatifs à la santé publique et à l'aménagement du territoire. Les actions 3.1 et 3.2 visent à faciliter l'accès aux soins en favorisant un travail conjoint entre les élus et les professionnels et les partenaires de santé.

Faciliter les parcours de santé pour les différents publics (Axe 2)

Développer la prévention et la promotion de la santé par des actions de sensibilisations et d'information.

Poursuivre le repérage et l'amélioration de l'habitat indigne notamment via les échanges et les informations des différents acteurs du territoire (guichet unique). (Action 1.5)

Outils / actions existants mis ou à mettre en œuvre :

Contrat local de santé signé en janvier 2020

Soutien financier des collectivités locales et de l'Etat à l'émergence des maisons de santé dans le cadre des politiques contractuelles.

Valoriser la mise en place de maison Sport-santé pour prévenir la maladie et encourager les pratiques sportives

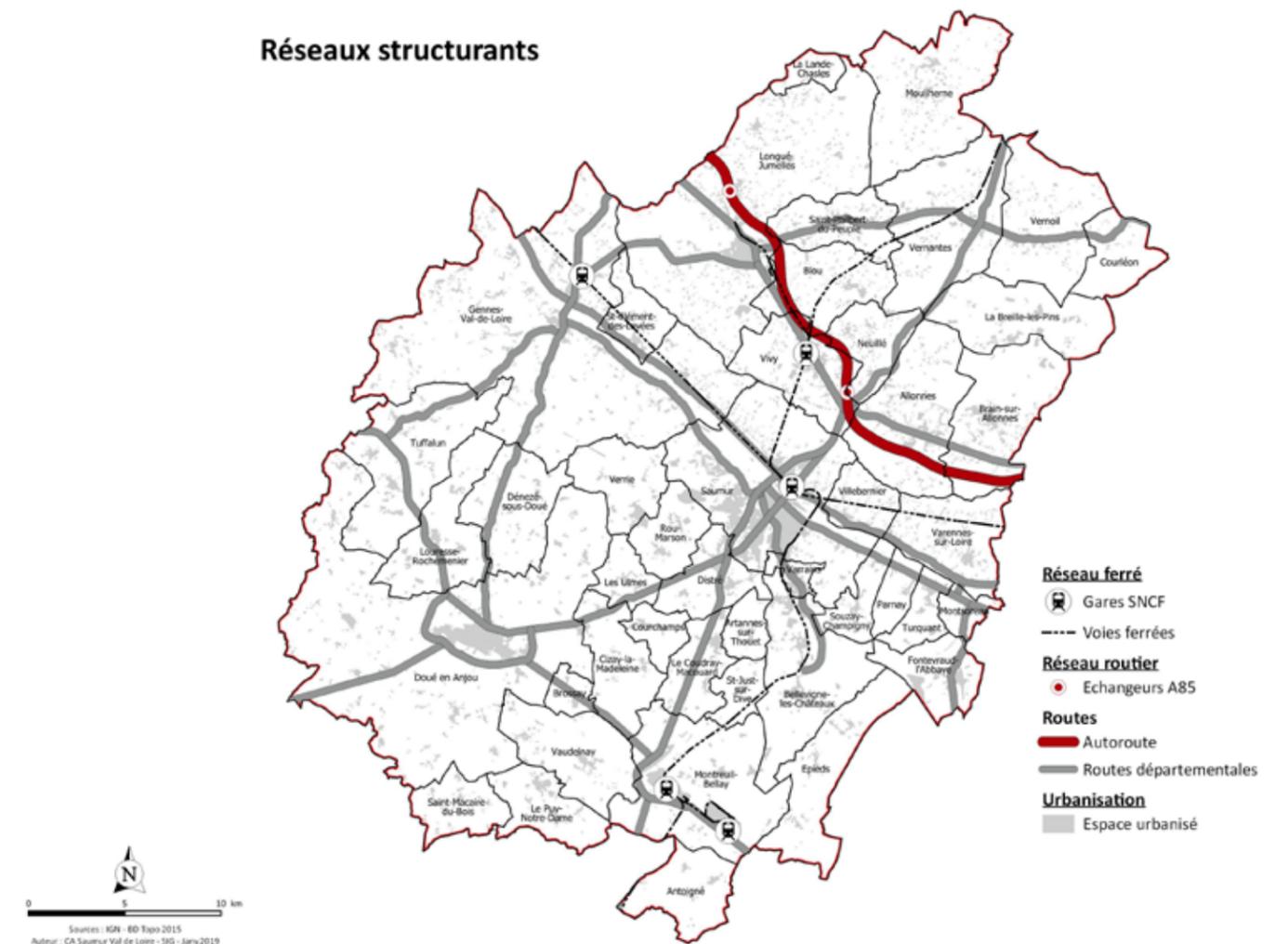
Acteurs et partenaires :

Communes compétentes, ARS, professionnels de Santé, Région, Etat, DRDJSCS

2. AMÉLIORER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LA MOBILITÉ DOUCE

Sur le territoire, l'essentiel des trajets s'effectuent en voiture et les transports en commun sont nettement moins compétitifs. Si le territoire comporte pourtant 35 lignes de bus, leurs fréquences n'est pas satisfaisante, en particulier pour les zones d'activité. Certaines parties du territoire restent ainsi enclavées. Les jeunes en recherche d'emploi, qui souvent n'ont pas de voitures, sont particulièrement impactés par ce manque de transports en commun.

Réseaux structurants



L'amélioration de l'offre de transports en commun et la mise en place de mobilités douces constituent un objectif important en matière de services publics. L'insuffisance de liaisons douces sécurisées, notamment à Saumur, n'incite pas à l'utilisation du vélo. Aujourd'hui, autorité organisatrice de Mobilité, la Communauté d'Agglomération travaille actuellement sur un schéma directeur Vélo et plus largement sur un schéma directeur sur les mobilités.

La Communauté d'Agglomération entend offrir une vraie alternative à l'utilisation des véhicules thermiques, notamment pour les actifs.

Actions :

Réfléchir sur l'aménagement de liaisons intercommunales pour connecter l'ensemble du territoire et harmoniser les moyens de transport	Encourager les transports solidaires : co-voiturage (applications numériques et parkings), déplacements collectifs d'élus pour les réunions	Développer les connexions multimodales pour permettre un déplacement pendulaire autre qu'avec un véhicule individuel thermique
Réinventer la carte de transport territoriale (transports en commun Agglobus, ferroviaire...).	Créer un service de transport en commun « à la demande » sur internet	Développer le suivi connecté du réseau de transport pour permettre une meilleure visibilité (développement d'application, lisibilité sur les PEM et le réseau urbain)
Déconcentrer l'accès au titre de transport / Proposer un Pass unique quel que soit le type de transport	Développer les mobilités douces et l'infrastructure nécessaire : pistes cyclables, vélos à assistance électrique, Vélib'	
Faciliter le recours à des véhicules à énergies positive. Alimentation en GNV, accès à des vélos par centrales de réservation (gratuit)	Proposer un meilleur cadencement ferroviaire pour faciliter les connexions et l'intermodalité avec les territoires voisins	

Outils / actions existants mis ou à mettre en œuvre :

SPL AggloBus compétente sur le transport urbain et scolaire	Modernisation et médiation numérique du transport
Partenariat avec les gestionnaires de transports (ferroviaire, transport solidaire, transport à la demande...)	Soutien financier des collectivités locales et de l'Etat dans le cadre des politiques contractuelles
Initiatives privées pour le développement des mobilités douces	

Acteurs et partenaires :

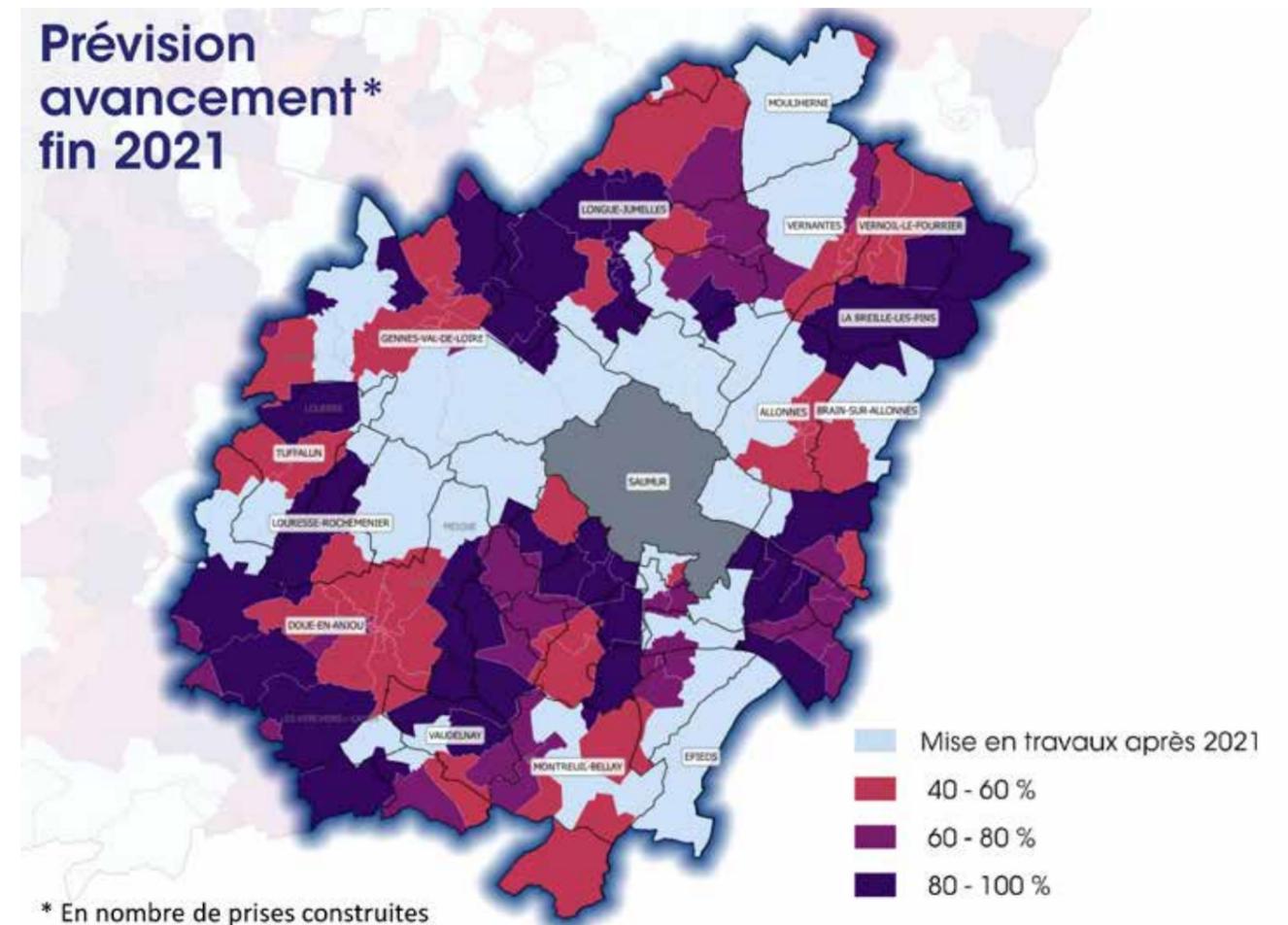
Communes compétentes sur la mobilité douce, SNCF, région, associations...

3. GARANTIR L'ACCÈS AUX SERVICES PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

Au centre du territoire, La Ville de Saumur concentre une grande partie des équipements et services publics. En complément de cette « ville centre », les « communes pôles » doivent bénéficier également des infrastructures et services essentiels. L'accès aux services partout sur le territoire est d'autant plus important que les personnes qui en ont besoin ont souvent des difficultés de mobilité (attention à faire l'articulation avec le SCOT qui encadre le développement des équipements et services en favorisant leur développement dans les pôles qu'il a défini – à savoir : Allonnes, Doué la Fontaine, Gennes-Les Rosiers, Longué-Jumelles, Montreuil Bellay, Ville de Saumur).

D'autre part, si 98,6 % des foyers ont accès à internet, seulement 57 % d'entre eux ont accès au haut débit et pour certains des défaillances subsistent. Certaines zones sont très mal desservies en haut-débit et sont excentrés du réseau de fibre optique.

Pour attirer de nouvelles entreprises et des jeunes, la fibre optique est un argument de poids. Il est donc essentiel d'équiper l'ensemble du territoire en fibre optique pour faciliter l'accès à l'internet haut débit pour tous.



Avancement mise en place de la fibre. Source : Anjou Numérique

La Communauté d'Agglomération souhaite mettre tous les usagers à 15 minutes maximum d'un panier de services de niveau 1. Le Syndicat Anjou Numérique travaille sur la mise en œuvre de la fibre optique sur le département à l'exception des trois villes en zone AMIII : Angers, Cholet et la Ville de Saumur.

Actions :

Maintenir les réseaux de service essentiels structuré par territoire de vie (maillage opérationnel des Maisons France Service sur les polarités et maintien des paniers de services de premier niveau)

Poursuivre les démarches de revitalisation des centres-bourgs sur les trois volets : urbanisme, logements et commerces, intervention sur les investissements (dispositifs Anjou Cœur de ville, Pays de la Loire Commerce-Artisanat – PLCA, Petite ville de Demain...)

Soutenir l'aide à la personne pour le maintien à domicile des personnes âgées, malades ou handicapées et encouragement de l'habitat adapté et de la domotique

Soutenir les associations en lien avec les compétences de l'agglomération et dans le cadre d'une contractualisation d'objectifs

Faciliter l'accès à internet lié aux services, à l'économie, la culture, l'emploi, l'éducation, e-administration...

Renforcer l'accompagnement des e. usages.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

Déploiement de la fibre sur le département par le Syndicat Anjou Numérique

Maintien et regroupement des services publics de proximité : la création, l'aménagement ou l'extension des maisons France Service, ou de point d'accueil dans le cadre des DSP (compétence eau par exemple)

Mise en œuvre du SDAASP (Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics)

Porter les dispositifs de revitalisation de centre-ville: Anjou Cœur de ville, petites villes de demain...

Création d'une foncière de commerce départementale

Mettre en œuvre les orientations du **Programme local de l'habitat**

Mise en œuvre et déploiement du projet de Gestion de la relation usagers par la dématérialisation des services de la CASVL, de ses satellites (SPL et DSP) et des communes.

Acteurs et partenaires :

Anjou Numérique, communes, Département, Région, Département, Etat.

4. DÉVELOPPER LES PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES

La culture, le sport et toutes les activités de loisirs participent à l'attractivité du territoire. Aujourd'hui, la mise en œuvre d'équipements sportifs et culturels sur l'ensemble du territoire permet une meilleure accessibilité.

Inscrite dans le socle commun, l'acquisition du savoir-nager est une priorité nationale. Le développement des équipements aquatiques sur le territoire est indispensable pour que l'ensemble des élèves puissent avoir accès à la natation.

La prise de compétence enseignement musical au niveau intercommunal doit permettre un meilleur maillage sur le territoire par la mise en œuvre d'un schéma de l'enseignement musical dynamique et équitable (Musique pour tous).

La lecture publique est un élément essentiel de la politique culturelle de la collectivité associant 3 médiathèques et un réseau rassemblant à terme 31 bibliothèques associées. La mise en œuvre d'un schéma de lecture publique (Lecture pour tous) dont la philosophie est de tendre vers les préconisations nationales, devrait permettre aux habitants d'être à proximité d'une bibliothèque ou d'une médiathèque. Le développement des outils numériques au sein des cyber centres et des médiathèques est également un engagement du territoire.

La Communauté d'Agglomération entend permettre à chaque enfant d'accéder au savoir nager, et faciliter l'accès à la culture.

Actions :

Maintenir et développer les équipements culturels structurants sur le territoire

Développer et soutenir des pratiques culturelles diversifiées (poésie contemporaine, opéra, théâtre, danse, lecture publique, pratiques instrumentales...)

Mettre en œuvre la carte de l'enseignement musical sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération pour permettre une égalité d'accès sur le territoire

Savoir nager : répondre à minima aux préconisations de l'Education Nationale sur les apprentissages de la natation.

Permettre le développement du Sport- Santé dans toutes ses dimensions

Développer les équipements sportifs

Mobiliser les politiques sportives, notamment son projet sport-emploi



Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

Modernisation et médiation numérique de l'offre culturelle (lecture, musique, vidéo, arts plastiques...)

Porter un contrat local d'éducation artistique et culturelle permettant aux jeunes de se constituer un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent.

Mise en œuvre des Schémas de lecture publique et d'enseignement musical

Extension du Pays d'Art et d'histoire au périmètre de l'Agglomération

Acteurs et partenaires :

Les acteurs et équipements culturels et sportifs, la DRAC, Département, Région, associations de musique et harmonies, l'ARS, l'Education Nationale, associations sportives, Maison de l'emploi Saumur Val de Loire, mission locale...



UN
DEVELOPPEMENT
SOUTENABLE
POUR UN
ENVIRONNEMENT
PRESERVE



1. ENCOURAGER UNE AGRICULTURE RAISONNÉE ET DE PROXIMITÉ POUR UNE ALIMENTATION PLUS SAINÉ

L'utilisation massive de produits chimiques dans l'agriculture peut avoir des conséquences graves sur la santé des individus.

Compte tenu de l'importance de l'agriculture sur le territoire, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a donc une responsabilité importante et un rôle à jouer dans la production d'une alimentation saine. Elle s'implique avec la Chambre de commerce et d'agriculture, pour faciliter l'implantation et la transmission des exploitations agricoles de son territoire.

Le Saumurois est un territoire agricole. Pour profiter pleinement de ses productions et faire vivre l'économie locale, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire souhaite développer davantage les circuits courts.

Enfin, il sera nécessaire d'avoir une gestion rigoureuse et économe de l'eau aussi bien par les professionnels et les usagers.

Elle entend ainsi préserver la diversité de production présente sur le territoire tout en assurant le renouvellement des exploitants agricoles.

Actions :

Permettre une sensibilisation collective aux enjeux et problématiques de l'agriculture et de l'alimentation. Pédagogie sur le « juste prix » des produits de qualité	Favoriser la poly-innovation (pépinières d'exploitants, mini pôle de compétitivité) pour permettre l'installation de nouveaux exploitants	Mettre en œuvre des actions fortes en faveur de la qualité de l'eau.	Structurer l'offre agricole pour favoriser une économie de proximité et tendre vers l'autonomie alimentaire (Recensement des producteurs locaux, Facilitation de la distribution).
	Valoriser les circuits courts	Permettre l'approvisionnement en produits sains pour la restauration scolaire et collective en premier lieu	
Favoriser la valorisation agricole des espaces naturels sensibles (Bords de Loire, éco pâturage, entretien des zones sensibles)	Accompagner les producteurs : conseils, recherche d'alternatives et de « bonnes pratiques ».		

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre

Mise en œuvre un **projet alimentaire territorial**

Projet de création d'une **cuisine centrale**

Mise en place de **documents pédagogiques** sur le vivre ensemble

Création d'une **association pastorale**

Travail avec les partenaires institutionnels pour proposer du foncier

Acteurs et partenaires :

Chambre d'agriculture du 49, professionnels agricoles, communes.



2. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'AIR ET DE L'EAU, DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le patrimoine naturel est une richesse incontestable du territoire. Sa faune et sa flore sont particulièrement diversifiées. La vigilance est donc de rigueur pour préserver ces richesses naturelles.

Afin de limiter la pollution de cet environnement, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire souhaite réduire la production de déchets, et valoriser ceux qui peuvent l'être. La Communauté d'Agglomération a été labellisée Territoire Engagé pour la nature en 2020.

Actions :

Encourager la participation active des citoyens et campagnes de communication pour les impliquer : poules pour les bio-déchets, récupération de l'eau, préservation des variétés (faune / flore ?) : une pépinière de végétaux natifs a été mise en place à Saumur, pour les services techniques. Quand des travaux sont réalisés sur les cours d'eaux par exemple, les services vont se servir dans ce vivier pour réimplanter des végétaux locaux, (bonne expérimentation mais quelle suite à donner), réduction et tri des déchets

Médiation et formation des usagers

Assurer une gestion durable des ressources (naturelles, financières, humaines et techniques)

Préserver la ressource et améliorer la qualité de l'eau (Zéro Phyto, technique raisonnée...).

Poursuivre la mise aux normes des systèmes épuratoires

Valoriser les déchets pour les transformer en ressource, gestion industrielle des déchets verts, utilisation de composteurs, traitement des déchets verts « sur place »

Développer l'économie circulaire et tendre vers le Zéro-déchet : limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. Ex : Entreprises qui récupèrent les invendus pour en faire des conserves

Mettre en œuvre la GEMAPI dans ces deux composantes : gestion des milieux aquatiques (améliorer la qualité de l'eau et restaurer la continuité écologique), prévention des inondations (confortement des digues, travaux actions d'animation) et sensibilisation de la population à la culture du risque.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET): application des mesures définies

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre

Identification des risques et suivre les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et des Programmes d'Actions de Prévention des Risques liés aux Cavités (PAPRICA)

Mettre en œuvre les actions du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

Engager des travaux pour la **consolidation des digues** non domaniales

Soutien financier pour la prévention des risques.

Développer une communication autour de l'économie circulaire, la promouvoir auprès des administrations et des usagers

SPL **Agglo Propreté**

Pédagogie auprès des usagers

Mise en œuvre d'actions spécifiques du Contrat Local de Santé.

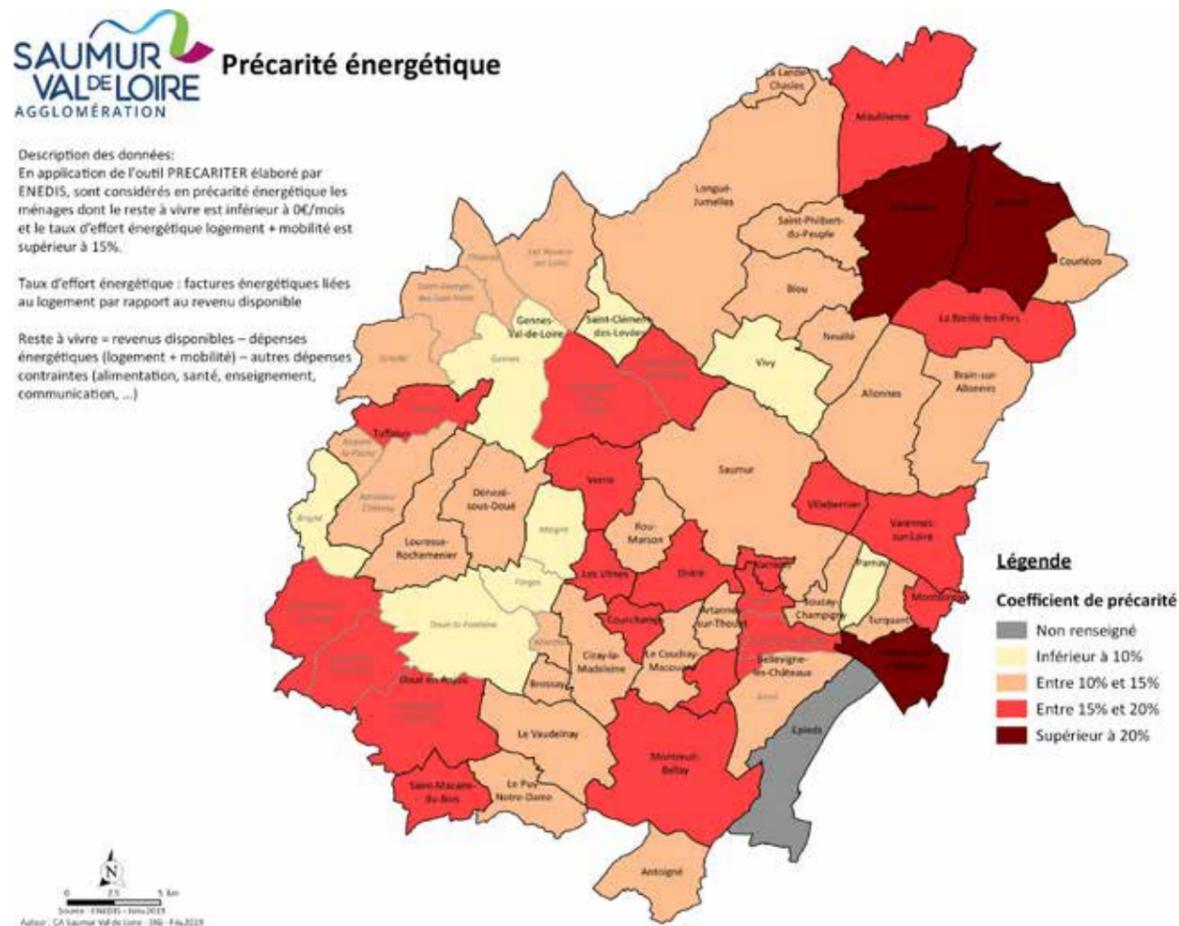
Acteurs et partenaires :

Département, Région, Etat, syndicats de collecte et traitement des déchets, SPL Agglo Propreté, ADEME, Agence de l'eau



3. RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES (NOTAMMENT LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE) ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR LIMITER L'ÉMISSION DE CO₂ ET GES

Les changements climatiques sont un défi auquel nous sommes tous confrontés. Causés par l'utilisation excessive d'énergie carbonée, ces changements auront à terme un impact considérable sur l'humanité.



Il est de la responsabilité des acteurs publics de se mobiliser pour agir contre le gaspillage énergétique et encourager la production d'énergies propres. Sur le territoire, l'habitat ancien et mal isolé, ainsi que la mobilité sont responsables d'une grande perte énergétique et d'une production importante de Gaz à effet de serre (GES).

L'utilisation de la voiture comme mode de transport privilégié est source d'importantes émissions de CO₂.

Depuis plusieurs années, le territoire accueille de nouveaux modes de production et de distribution d'EnR : Méthaniseurs, stations bi GNV, projets photovoltaïques et éoliens ou encore bois ou hydrogène...

La Communauté d'Agglomération souhaite participer aux objectifs régionaux en se fixant les mêmes objectifs :

- > 21 % de l'énergie consommée d'origine renouvelable en 2020
- > 55 % en 2050

Actions :

S'inscrire dans la démarche « **Territoire à énergie positive** » : réduction des besoins énergétiques et développement des énergies renouvelables locales

Encadrer et coordonner le déploiement d'un **mix de production en ENR**

Isolation de l'habitat : poursuivre la sensibilisation, l'animation et les aides financières et exonérations individuelles pour l'isolation des habitations

Favoriser l'**éco construction** (en lien avec les actions du PNR)

Favoriser l'émergence ou l'évolution des professionnels du bâtiment en faveur de la transition énergétique et de l'éco construction

Poursuivre le **renouvellement des flottes automobiles** de la Communauté d'Agglomération et de ses satellites par l'acquisition de véhicules propres électrique, gaz, hybride.

Développement de l'**hydrogène**

Valorisation du **travail à domicile** pour limiter les déplacements et l'utilisation quotidienne de la voiture

Etre exemplaire sur le patrimoine bâti de la Communauté d'agglomération : diminuer les consommations d'énergie dans les bâtiments neufs, se rapprocher des objectifs des bâtiments BEPOS (Bâtiment à Energie Positive), c'est-à-dire un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Plan Climat Air Energie Territoire : Le PCAET vise deux objectifs dans un délai donné : atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique, adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre

Préfiguration du guichet unique d'information, qui regroupe les fonctions d'Espace info Energie et d'ANAH à l'échelle du territoire	Conventionnement entre les différents acteurs en vue de fixer le cadre d'actions, ses modalités pratiques et financières.
Organiser la concertation entre les différents acteurs impliqués dans cette démarche en vue de définir les modalités de sa mise en œuvre à l'échelon de l'EPCI.	Proposer des outils d'accès au financement participatif sur le territoire sur les projets innovants et notamment le déploiement de production des ENR
Mise en œuvre d'outils d'analyse et de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communautaires	Concevoir le Schéma directeur EnR du territoire
Rénovation énergétiques des bâtiments publics	Mise en œuvre du PCAET adopté en 2020

Acteurs et partenaires :

EPCI, ADEME, Département, Région, Caisse des dépôts et consignations, ADEME, Agence de l'Energie et du Climat acteurs du logement, acteurs de la filière du bâtiment et de l'énergie, Financement Participatif France...

4. FAIRE DU TERRITOIRE UN MODÈLE EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE VIE

Le Saumurois est un territoire où il fait « bon vivre », comme en témoigne les nombreuses personnes issues d'Ile-de-France qui viennent s'y installer. Températures douces, proximité avec la nature, gastronomie, nombreux loisirs...

Grâce à ses nombreux atouts, le territoire peut développer une image de marque liée à la qualité de vie qui le caractérise. Le Saumurois a largement le potentiel pour rayonner en France comme à l'international.

La communauté d'agglomération s'attachera à développer le marketing territorial

Actions :

Valoriser et adapter le territoire aux marchés concurrentiels, pour influencer, en leur faveur, le comportement des publics visés par une offre différente et attractive dont la valeur perçue est durablement supérieure à celles des concurrents.

Trouver le meilleur équilibre entre le marketing de l'offre de la destination et le marketing de la demande fondée sur une excellente connaissance des clients.

Valoriser la qualité de vie en France et à l'international : gastronomie, loisirs, qualité de l'air

Maintenir et obtenir des labels de qualité : Pays d'art et d'histoire, Ecolabel, TEN, ...

Valoriser le territoire via des campagnes de publicité

Permettre l'exemplarité de la Communauté d'Agglomération : e. administration, réduction de l'émission de GES, diminuer la consommation d'énergie et le promouvoir pour que les collectivités locales s'en emparent (mairies, syndicats...)

Soutenir la filière des objets connectés

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre

Développer une communication positive et ambitieuse au niveau national (articles dans la presse spécialisée)	Faire du site du Breil un site exemplaire et d'expérimentation en terme d'EnR (ombrières, station Bio GNV...)
Présence sur les réseaux sociaux à amplifier	Encourager financièrement l'utilisation de véhicule propres (forfait RH)
Création de vidéos et supports de communication , modernisation des moyens de communication (influenceurs et créateurs de tendance)	Plan de paysage comme outil de prise en compte du paysage qu'il s'agisse de sa protection, de sa gestion ou de son aménagement dans le cadre des politiques d'aménagement.
Pédagogie active sur le territoire sur les moyens de réduire l'émission des GES et diminuer la consommation d'énergie	

Acteurs et partenaires :

EPCI, communes, SPL AggloBus et SPL Agglo Propreté, Département, Région, presse, internet, CCI, Cité de l'objet connecté...

Notre stratégie : Comment allons-nous mettre en œuvre notre projet de territoire ?

Partager notre vision d'un futur désirable

Pour mettre en œuvre le présent projet de territoire, la vision qu'il propose, les trois orientations qu'il présente devront être partagées et discutées entre tous les acteurs de sa réalisation.

Ces échanges doivent permettre, au-delà du document écrit, de clarifier le cap et les étapes pour y parvenir.

Avancer avec des convictions

Le projet de territoire marque le commencement d'un travail de longue haleine, mais néanmoins palpitant. Il ne représente pas la fin d'une démarche mais bien son début. Avancer dans sa mise en œuvre va demander du temps et de la patience. Parce qu'il repose sur des convictions partagées, il permettra de construire une

Communauté d'Agglomération solide et stable, un phare qui représentera un repère fort pour le territoire. Ce sont ces convictions qui devront permettre d'avancer pas à pas, sans se précipiter, à l'image de la Boule de fort.

Mobiliser une force de travail collective

Afin d'avancer dans sa réalisation, le collectif est essentiel. Pour façonner le territoire et construire un édifice solide et résistant, il est impératif d'unifier les forces de l'ensemble des acteurs impliqués. Plus ils seront nombreux, plus le projet de territoire sera enraciné, aura des bases solides, et pourra se concrétiser. Sa mise en œuvre se fera si elle est partagée à tous les échelons, partout sur le territoire.



Etre solidaires pour créer du commun à partir de la multiplicité

Tous les acteurs qui le souhaitent doivent pouvoir y être associés. Le Saumurois est une « maison commune » sur laquelle tout le monde doit avoir l'occasion de se retrouver, participer aux projets d'avenir, à condition de reconnaître le travail déjà réalisé. Cette construction commune doit s'effectuer de manière conviviale et solidaire. Tour à tour, les personnes impliquées doivent parvenir à se tendre la main et à se soutenir mutuellement. Les routes pourront parfois diverger et des différences apparaîtront. Elles sont sources de richesses et devront être respectées et prises en compte. L'essentiel est de partager le cap et de construire une convergence vers les résultats attendus.



Faire preuve de dynamisme...

Le travail de fond, rigoureux et patient doit aussi s'accompagner de dynamisme et de vitalité. L'avenir du territoire va générer une source de motivation commune pour avancer avec énergie et détermination.

... d'agilité...

car inscrit dans le long terme, il est important que celles et ceux qui y prennent part soient en capacité de s'adapter à différentes situations à venir. Le contexte institutionnel notamment va évoluer. Les acteurs du projet de territoire doivent être en mesure d'y faire face et de s'adapter en ayant recours à leur imagination pour « sortir du cadre », trouver des solutions nouvelles, repousser les limites et explorer de nouvelles directions. L'imagination est une qualité précieuse qui devra être mobilisée pour mener à bien le projet de territoire. Les idées innovantes seront essentielles, en particulier si elles émergent des différentes communes.

...et de sérénité.

Le projet de territoire ne pourra être mené à bien que si les conditions de travail sont sereines et apaisées. Nous y veillerons car nous sommes convaincus que les différents acteurs, dont toute notre administration (et les organismes associés), pourront s'impliquer et participer à la construction d'un projet commun que si le « comment » développé ici est respecté et mis en œuvre concrètement.





SAUMUR
VAL^{DE} LOIRE
AGGLOMÉRATION